

UIB ASSURANCES

Société Anonyme au capital de 30.000.000 dinars

Siège social : Rue du Lac Turkana – Les Berges du Lac – 1083 Tunis

N°RNE 1685183L

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2022

14h (heure de Tunis) // 15h (heure de Paris) – par conférence téléphonique

Le conseil d'administration convoque par la présente tous les actionnaires de la Société UIB ASSURANCES pour être présent à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 11 MAI 2022 à 14 heures et qui se tiendra par conférence téléphonique afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration ;
2. Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes ;
3. Lecture et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2021 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
6. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions,
7. Fixation du montant des jetons de présence des administrateurs ;
8. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Moufida HAMZA ;
9. Nomination d'un nouvel administrateur ;
10. Pouvoir pour la réalisation des formalités.

TEXTE DES RESOLUTIONS DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2022

14h (heure de Tunis) // 15h (heure de Paris) – par conférence téléphonique

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice 2021 s'élevant à 2 763 800 Dinars Tunisiens au poste de résultats reportés (débitéur). Après affectation, le poste résultat reporté s'élève à -3 147 955,526 Dinars Tunisiens

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration.

CINQUIEME RESOLUTION

Prenant acte de l'expiration du mandat de Madame Moufida HAMZA en qualité d'administrateur à l'issue de la présente Assemblée Générale, et sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Madame Moufida HAMZA en qualité d'administrateur d'UIB ASSURANCES et ce, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SIXIEME RESOLUTION

Prenant acte de l'expiration du mandat de Madame Ingrid BOCRIS en qualité d'administrateur à l'issue de la présente Assemblée Générale, et sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Sébastien SIMON en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) années, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et réglementaires qu'il y aura lieu.